

fres fondés sur les estimations de la population au 1^{er} juin et sur le nombre d'employés au 30 juin de l'année en cause.»

LA CONSTITUTIONNALITÉ DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LE LOGEMENT

Question n° 2139—**M. McCleave:**

1. Le gouvernement, ou le ministère des Transports, ou quelque organisme de l'État a-t-il commandé une étude portant sur la constitutionnalité des recommandations qu'a faite le comité spécial du logement?

2. Dans l'affirmative, à qui l'étude a-t-elle été commandée, et quels résultats a-t-elle donnés?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): 1 et 2. La Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain a demandé à M. F. R. Scott, ancien doyen de la faculté de droit à l'Université McGill et à M. W. R. Lederman, ancien doyen de la faculté de droit à l'Université Queen's, de soumettre leurs observations sur les aspects fonctionnels et constitutionnels des questions portant sur le logement et l'aménagement urbain au Canada. En conséquence, un mémoire a été préparé et soumis.

LA SASKATCHEWAN—LES MONTANTS REÇUS EN VERTU DU PROGRAMME DES ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

Question n° 2164—**M. Skoberg:**

1. Combien la Saskatchewan a-t-elle reçu du gouvernement fédéral, aux termes du programme des routes d'accès aux ressources, pour chacune des années depuis 1958 jusqu'à 1967 inclusivement?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il enregistré les montants dépensés par les sociétés en Saskatchewan, au titre de leur contribution équivalent au tiers du coût de construction d'une route d'accès approuvée et, dans l'affirmative, à combien se sont chiffrés ces dépenses, chaque année depuis l'entrée en vigueur du programme?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): 1. 1958-1959, \$750,000.00; 1959-1960, \$961,224.08; 1960-1961, \$1,940,259.79; 1961-1962, \$806,326.92; 1962-1963, \$581,565.81; 1963-1964, \$311,863.04; 1964-1965, \$410,945.57; 1965-1966, \$718,079.66; 1966-1967, \$563,622.16; 1967-1968, \$422,535.47; 1968-1969, \$33,577.50;—total, \$7,500,000.00.

2. Aucune «route d'accès aux exploitations minières» n'a été construite en Saskatchewan en vertu du programme des routes d'accès aux ressources. Toutefois, en vertu du programme des routes d'accès aux exploitations minières qui était en vigueur de 1946 à 1957, deux routes minières ont été construites dans le nord de la Saskatchewan. Dans chacun des cas, le coût de la construction fut partagé entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et une société minière. La somme des contributions du gouvernement fédéral s'est élevée à \$75,583. La part payée par la société minière n'apparaît pas aux dossiers du ministère de l'Énergie, des Mines

[L'hon. M. Pepin.]

et des Ressources, mais on présume qu'elle représentait le tiers du coût total.

Route de Stony Rapids au lac Black: route de gravier de 14 milles, de Stony Rapids au lac Black. La route fut construite en 1950 pour desservir la mine du lac Black de la Nistro Uranium Mines Limited et elle a permis l'installation de matériel lourd. Le coût total de la route était de \$26,750, la contribution du gouvernement fédéral s'élevant à \$8,917.

Route du lac Ace à la baie Black: route de 14 milles, construite en 1950-1951, reliant la mine Beaverlodge de la Société d'exploitation minière et d'affinage Eldorado Ltée aux installations portuaires de la baie Black sur la voie navigable de l'Athabasca. L'Eldorado a payé une partie du coût de construction de cette route et le gouvernement fédéral a versé \$66,666.

LE TRANSFERT DES IMPÔTS PAYÉS PAR LES ENTREPRISES TÉLÉPHONIQUES

Question n° 2246—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu du Québec une demande en vue de transférer aux provinces les impôts payés par les entreprises téléphoniques?

2. Quelle serait la valeur d'un tel transfert?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Des demandes de renseignements adressées au bureau du Conseil privé et au ministère du Revenu national ainsi que des recherches entreprises dans les dossiers du ministère des Finances révèlent qu'aucune demande officielle en ce sens n'a été reçue de la province de Québec.

2. Ce renseignement n'est pas disponible.

LES DEMANDES DE SERVICE DE FACTEUR

Question n° 2253—**M. Latulippe:**

Le ministre des Communications prendra-t-il en considération les demandes de certaines municipalités qui désirent instaurer un service de facteurs à domicile, notamment celles qui ont fait des dépenses pour se conformer aux exigences du Ministère?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Depuis mars 1968, aucun nouveau service de distribution par facteurs n'a été établi, à cause de la nécessité de réduire les dépenses de l'État. Malheureusement, tant qu'il sera nécessaire de restreindre les nouvelles dépenses, il faudra remettre à plus tard l'établissement d'un service de facteurs à domicile dans ces localités.

LA PUBLICITÉ DE L'EMBAUCHAGE D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Question n° 2262—**M. Yewchuk:**

Combien le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il déboursé pour des annonces publicitaires aux termes du programme visant à encourager l'embauchage d'étudiants pendant les mois d'été et quel a été le résultat de cette publicité?